



Rétributions dues pour l’examen d’un dossier à partir du 1^{er} janvier 2022

!/! Ce document ne doit pas être fourni au Comité d’Ethique !/!

Etudes interventionnelles	
Demande d’avis du Comité d’Ethique en cas d’expérimentation monocentrique	1398,39 €
Demande d’avis du Comité d’Ethique habilité à rendre l’avis unique en cas d’expérience multicentrique	1398,39 €
Demande d’intervention pour chaque Comité d’Ethique local lié à l’institution où l’expérience se déroulerait si elle avait lieu	419,53 €
Demande d’avis du Comité d’Ethique principal en cas d’amendement	349,59 €

Etudes observationnelles	
Demande d’avis du Comité d’Ethique en cas d’expérimentation monocentrique	559,36 €
Demande d’avis du Comité d’Ethique habilité à rendre l’avis unique en cas d’expérience multicentrique	559,36 €
Demande d’intervention pour chaque Comité d’Ethique local lié à l’institution où l’expérience se déroulerait si elle avait lieu	139,86 €
Demande d’avis du Comité d’Ethique principal en cas d’amendement	139,86 €

Les montants mentionnés sur nos factures sont déterminés et revus chaque année par l’AFMPS.

Compte bancaire : ING

TVA BE0894384837
IBAN BE04 3600 4600 9631
BIC BBRUBEBB

Communication :

Comité Ethique CF059311 + nom de l’étude bénéficiaire ;
Comité d’Ethique du GHdC, 6 rue Marguerite Depasse à 6060 GILLY